

# GANTS BLACK PRO (x10P)

## Gant multifonctions

G-103876

### Propriétés

- Gant polyvalent adapté à une multitude d'applications nécessitant une très bonne dextérité.
- Résistant, peu salissant.
- Souple et adhérent, grâce à son revêtement en polyuréthane, il épouse parfaitement la forme des mains.
- Il protège les mains des micro-coupures tout en les laissant respirer.
- Il apporte un confort de travail appréciable.
- De part ses qualités, il conviendra pour la plupart des interventions en automobile : mécanique, préparation rénovation V.O. manutention magasin.

### Caractéristiques

Gant tricoté 100% polyamide noir.

Enduction polyuréthane noir sur la paume et les doigts.

Longueur : 24 à 26cm.

Conforme à la directive CEE 89/686 (relative aux équipements de protection individuelle).

Conforme aux normes :

- EN 420 (exigences générales pour les gants de protection).
- EN 388 (risques mécaniques) : 4-1-3-1
  - Abrasion : 4
  - Coupure par tranchage : 1
  - Déchirure : 3
  - Perforation : 1

Tailles : 8/M -9/L -10/XL.

Conditionnement : Lot de 10 paires.

### Recommandations

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de l'Équipement de Protection Individuel avec l'opération à effectuer.

ATTENTION : non adapté pour les manipulations en milieu liquide.

Conditionnement	Produit	Article
Lot de 10 paires	GANTS BLACK PRO M	G-102223
Lot de 10 paires	GANTS BLACK PRO L	G-102224
Lot de 10 paires	GANTS BLACK PRO XL	G-102225



GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact.getrac@kcx-experts.com — www.getrac.fr — +33 1 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.260331